

20.03.2014 - 08:45 Uhr

Smartphones et multimédia en voiture: la sécurité d'abord



Bern (ots) -

Le smartphone joue un rôle croissant dans l'électronique embarquée des véhicules. Le TCS a examiné plusieurs possibilités d'intégrer le smartphone et de l'utiliser en voiture. Ce qui importe, c'est toujours la sécurité : l'attention du conducteur ne doit en aucun cas être distraite.

Les constructeurs automobiles s'efforcent en permanence de perfectionner l'intégration du smartphone dans la voiture et d'en faciliter l'utilisation. On le voit aux présentations des nouveaux modèles qui vantent souvent les améliorations apportées aux systèmes d'info-divertissement embarqués. Le TCS a comparé les possibilités d'intégration d'un iPhone 5S et explique les différents modes d'utilisation les plus courants du smartphone en voiture.

Nombreuses équipements différents

Dans les voitures modernes, le smartphone peut être intégré dans le cockpit. Il est alors relié à l'électronique de bord moyennant un adaptateur et occupe une place définie sur la console médiane. On peut ainsi exploiter diverses fonctions du smartphone - le lecteur de musique, la radio via internet, le navigateur, diverses applications ou encore l'assistant vocal - via l'écran, le bouton de réglage et la touche 'favoris' de la voiture. Dans certains cas, la réception téléphonique passe par l'antenne extérieure du véhicule.

Sur les modèles plus anciens, un smartphone moderne peut être couplé au dispositif main-libre. La voiture doit cependant être au moins équipée d'une installation hi-fi ainsi que du Bluetooth ou d'un raccordement AUX ou USB. La commande du téléphone, du navigateur, des applications et du lecteur de musique passe cependant souvent par le téléphone dans ce type de voiture. Le smartphone n'a souvent pas de place prédéfinie et doit être fixé, par exemple, sur le pare-brise, notamment pour utiliser le navigateur. Or, cette disposition et le maniement de l'appareil risquent de détourner l'attention du conducteur de la route et de provoquer des situations dangereuses.

La sécurité avant tout

Il convient donc d'être très attentif au choix de l'équipement et du mode de manipulation afin que l'attention du conducteur reste constamment fixée sur la route. Selon l'article 3 de l'ordonnance sur les règles de la circulation, il est interdit au conducteur de procéder à des activités qui entravent la conduite du véhicule. Des dispositifs ne répondant pas aux règles de l'ergonomie ne peuvent donc être utilisés qu'à l'arrêt. Cette règle s'applique tout particulièrement aux modèles automobiles plus anciens et aux fonctions qui, faute de l'intégration du smartphone, doivent être commandées depuis le portable. Durant le trajet, ces fonctions peuvent être activées moyennant la commande vocale - qui elle aussi comporte un potentiel de distraction.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs

www.presetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100753188> abgerufen werden.